



Plateforme Electorale des OSC du Bénin

“Citoyen, Veille et Contribue”

Composante mise en œuvre par



LES MARDIS ET VENDREDIS DE LA PLATEFORME ELECTORALE DES OSC

Conférence de presse N°3

DECLARATION

Dans le but de contribuer à l'organisation d'une élection présidentielle apaisée, libre et transparente, la Plateforme électorale des OSC du Bénin a initié depuis le mardi 16 février 2016, les Mardis et Vendredis de la plateforme en vue de mobiliser tous les acteurs et citoyens à la veille citoyenne.

Comme pour le dernier point de presse, trois (03) questions seront abordées au cours de ce pont-ci relativement au processus de distribution des cartes d'électeurs, à la campagne électorale et aux mesures que les OSC estiment indispensables à la sécurisation du scrutin du 06 mars 2016.

- **De la distribution de la carte d'électeur**

De notre dispositif de suivi mis en place pour l'observation du processus de distribution des cartes d'électeurs, la plateforme électorale des OSC a constaté :

- que l'opération de distribution des cartes a démarré dans les communes de Zè et So-Ava le 21 février passé ;
- que l'opération se poursuit, avec des difficultés diverses, dans les communes des départements de l'Alibori, du Borgou, du Littoral et de l'Atlantique avec des incidents par endroits (Ouidah, Cotonou) ;
- que l'opération a même pris fin dans certaines communes du pays notamment Ségbana et Malanville dans le département de l'Alibori ;
- que de plus en plus de défauts et erreurs matérielles sont notés dans la production des cartes (données du citoyen sans la photo ou parfois des photos non visibles) et d'incidents dans la localisation des cartes (des citoyens inscrits à Parakou, Zè, Jéricho, Agla, Calavi, par exemple, retrouvent leurs noms à Avotrou centre GBEGO, et Avotrou Aimoulonfidé, etc.) ;
- que le problème relatif aux conditions de travail des agents de distribution n'est toujours pas définitivement résolu même après la communication du taux journalier de 2500 FCFA. De ce fait, des menaces de mouvements de boycott continuent de s'élever à grande échelle au sein des agents distributeurs ;
- que par endroits, des agents distributeurs boycottent même déjà la mission (cas du 1^{er} Arrondissement où par exemple les Agents de Avotrou centre GBEGO, et Avotrou Aimoulonfidé ne travaillent plus depuis la journée du dimanche 21 février 2016) ;

- que l'absence d'un chronogramme précis pour la distribution des cartes dans chaque commune suscite l'impatience de nombreux citoyens, car ils n'ont aucune information sur la date de démarrage de la distribution dans leurs localités.

Au vu de ces constats et pour avoir plus d'informations, la Plateforme a rendu, ce jour mardi 23 février 2016, une visite au Centre National de Traitement (CNT). De l'entretien avec le Coordonnateur, M. Kassimou Chabi, il ressort :

- que les cartes des communes suivantes sont prêtes pour acheminement dès ce soir : Bantè, Ouèssè, Glazoué, Savalou et Savè (contrôle acheminé et en cours de collisage) ; les cartes de Dassa-Zoumè sont encore à l'étape du contrôle ;
- que l'impression a démarré, ce jour, pour les cartes de l'Ouémé mais pas encore pour celles des départements du Zou, Mono, Couffo, Plateau, Atacora et Donga ;
- qu'il y a eu un renforcement du dispositif de production des cartes par des imprimantes et des consommables dans le but d'accélérer la production des cartes ;
- qu'aucune information relative au taux actuel de production des cartes n'est disponible ;
- que par rapport à la situation des agents distributeurs, des contrats ont été remis aux coordonnateurs communaux pour transmission aux agents distributeurs qui seront payés au taux journalier de 2.500 FCFA ;

La plateforme recommande :

- que le CNT respecte les dates indiquées pour l'acheminement des communes programmées afin que les populations mobilisées ne se découragent du fait d'une fausse information et pour pouvoir réellement bénéficier de l'accompagnement et de la sensibilisation de la société civile et des candidats que nous appelons en soutien ;
- que le CNT trouve un consensus avec les agents distributeurs car, malgré l'information des contrats envoyés, des plaintes subsistent dans le rang des agents distributeurs sur le taux journalier arrêté par le CNT et la non signature effective des contrats devant enterrer le taux de 2500 FCFA/jour ;
- que le CNT comble l'effectif manquant d'agents distributeurs dans les zones où les cartes sont déjà produites et dont des Agents restent à déployer et recrute, si possible, plus d'agents dans le but d'accélérer la distribution afin qu'elle se termine au plus tard le 04 mars pour permettre de disposer, tout au moins, d'une journée pour la sécurisation du reste des cartes non distribuées ;
- que la CENA contribue d'avantage à l'opération de distribution des cartes d'électeur avec le Centre National de Traitement (CNT) et à la sécurisation des cartes restantes dans les zones où la distribution a déjà pris fin telles que Malanville, Ségbana, etc.
- que les candidats profitent des réunions de campagne pour exhorter leurs militants, sympathisants et toute la population à aller retirer leur carte d'électeur afin que le taux de retrait soit amélioré pour cette présidentielle.

- **De la campagne électorale**

La campagne électorale a débuté depuis le vendredi 19 février 2016. Lors de sa dernière sortie, la Plateforme avait dénoncé l'apposition anarchique des affiches par les différents candidats et militants en violation aux articles 50 et 51 du code électoral. Ces cinq premiers jours de campagne ont donné lieu à d'autres constats, notamment le port de tee-shirts et l'utilisation de gadgets à l'effigie de certains candidats, le vandalisme des affiches de candidats, des tentatives visant à empêcher des activités de campagnes de certains candidats dans des localités du pays, surtout dans le nord et plus particulièrement la ville de Parakou.... ; des incidents menaçant la sécurité aussi bien des hommes politiques que des citoyens. A ces propos, la Plateforme :

- rappelle qu'aux termes de l'article 62 du code électoral, "les pratiques publicitaires à caractère commercial, l'offre de tissus, de tee-shirts, de stylos, de porte-clefs, de calendriers et autres objets utilitaires à l'effigie des candidats ou symbole des partis ainsi que leur port et leur utilisation, les dons et libéralités ou les faveurs administratives faits à un individu, à une commune ou à une collectivité quelconque de citoyens à des fins de propagande pouvant influencer ou tenter d'influencer le vote sont et restent interdits six (06) mois avant tout scrutin et jusqu'à son terme" et que toute violation de ces dispositions est punie d'une peine d'emprisonnement d'un (01) an à deux (02) ans et d'une amende de cinq cent mille (500.000) à un million (1.000.000) de francs CFA (article 144). La Plateforme en appelle, une fois encore, à une propagande basée sur les programmes de société et non sur une corruption et un achat des consciences. Elle informe les candidats de sa détermination à passer à un stade supérieur, celui de citer des noms et surtout de contribuer à des dépôts de plaintes dans le cas où de tels actes continueraient à se perpétuer ;
- informe les candidats et tous les militants et sympathisants de ce que les actes de vandalisme d'affiches sont interdits et réprimés par la loi et exhorte les candidats victimes à user des voies de recours prescrites à cet effet ;
- rappelle qu'aux termes de l'article 57 du code électoral, "Nul n'a le droit d'empêcher de faire campagne ou d'intimider de quelque manière que ce soit, un candidat ou un groupe de candidats faisant campagne dans le respect des dispositions du présent livre, sur le territoire de sa circonscription électorale". En conséquence, la Plateforme réitère l'invitation de sa dernière sortie aux autorités compétentes, notamment les forces de défense et de sécurité, à prendre les mesures nécessaires allant dans le sens de l'encadrement des différentes activités de tous les candidats pendant cette période de campagne et non des mesures d'interdiction ou de restrictions qui pourraient engendrer frustration et révoltes au sein des militants et des populations.
- en appelle au sens de responsabilité de tous les candidats et les exhorte à penser, non seulement à leur propre sécurité, mais également à celle de leurs militants, sympathisants et citoyens qui assistent aux meetings. La Plateforme les exhorte une fois encore à informer et mobiliser toutes les autorités sécuritaires et sanitaires (police, gendarmerie, croix rouge, etc.) des localités qu'ils visitent pour la sécurisation, à tout point de vue de leurs meetings.

- **Du besoin d'initiatives de sécurisation du vote**

Le processus de distribution des cartes d'électeurs, tel qu'il se déroule actuellement, ne rassure toujours pas la Plateforme. C'est pourquoi elle réitère, cette fois encore, ses appels pour la sécurisation du scrutin du 06 mars 2016. Il s'agit fondamentalement :

- pour la CENA, d'une part, de rappeler aux électeurs que seules les procurations par elles délivrées et dûment légalisées sont autorisées à être utilisées pour le scrutin et, d'autre part, de rendre public l'information sur le nombre de procurations qu'elle aurait ainsi délivré pour en faciliter le suivi ; Egalement, de faire un effort dans la publication des grandes tendances du scrutin en détaillant le plus possible ces tendances par postes de vote, par centres de vote, par villages, etc. et de les rendre disponibles sur son site internet, ses pages Facebook et Twitter. Une telle transparence proactive barrerait la voie à toute suspicion et augmenterait le crédit de la CENA et des tendances publiées ;
- pour la Cour Constitutionnelle de donner plus de détails dans sa décision de proclamation des résultats de l'élection présidentielle de 2016. La plateforme l'invite à se donner aussi les moyens, de publier sur son site internet très fréquenté, les résultats validés poste de vote par poste de vote.

Pour finir, la plateforme :

- en appelle à la fibre patriotique des agents distributeurs de cartes en les exhortant à la patience dans leurs relations avec le CNT et à poursuivre ou reprendre le travail ;
- invite également les populations impatientes d'entrer en possession de leurs cartes à plus de patience, de sérénité et de calme ;
- encourage les OSC à demeurer toujours mobilisées pour la veille et pour un scrutin transparent et apaisé.

Ensemble pour notre sécurité à tous, avant et après le 6 mars 2016.

Fait à Cotonou le 23 février 2016

